

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 SEPTEMBRE 2025
Nombre des membres en exercice : 77

OBJET : 2025-04-04 – ACQUISITIONS (3.1.2) – TRANSACTIONS FONCIERES
SECTEUR JEANNE ARC – DOMMARTIN-LES-TOUL - OHS

DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de ROSSO Michel), HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HARMAND Alde), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (à compter de la 2025-04-03), COLIN Xavier (à compter de la 2025-04-09), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2025-04-05), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de CHANTREL Nancy), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), ASSFELD LAMAZE Christine (à compter de la 2025-04-05), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de HEYOB Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CHENOT Tony, HARMAND Alde, HEYOB Olivier, CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025-04-08 : 8 avis de procuration. De la 2025-04-09 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 47 présents. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 48 présents. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 50 présents. De la 2025-04-09 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 55 votants. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 56 votants. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 58 votants. De la 2025-04-09 à la fin : 63 votants.

Sur le secteur Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul, la CC2T a étudié en 2024, en coordination avec la commune et le département de Meurthe-et-Moselle, un vaste programme de travaux visant à améliorer et sécuriser la circulation. Ce programme de travaux débutera à partir de septembre 2025 et permettra notamment la desserte de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc, des aménagements routiers au niveau du pôle commercial, pour fluidifier le trafic, ainsi qu'une piste cyclable pour rejoindre le pôle commercial depuis la commune.

Parmi les travaux programmés, le dévoiement de la route départementale 909 est prévu. Le nouveau tracé suivra l'ancienne route de desserte de l'ex-hôpital Jeanne d'Arc.

Afin de pouvoir réaliser ces aménagements routiers, une transaction entre la CC2T et l'OHS est proposée et porte sur les éléments suivants :

- L'OHS rétrocède à la CC2T 297 m² de terrain (rétrocession d'une partie de la ZC 112 au profit de la ZC 111)
- La CC2T rétrocède à l'OHS (rétrocession d'une partie de ZC 111 au profit de la ZC 112)
 - 127 m² de terrain
 - le chemin d'accès pour une contenance de 3 382 m² que l'OHS entretient depuis son implantation (espaces verts, pose régulière d'enrobés à froid, protection) depuis son implantation
- La CC2T assure le déplacement du regard de comptage d'eau potable de l'OHS qui fixera la limite de responsabilité entre les parties.

Les contenances exactes des transactions foncières ont été arrêtées définitivement lors de l'établissement du procès-verbal de délimitation avec les parties en date du 12 septembre 2025.

Au regard des échanges prévus, il est proposé une transaction sans soulte entre la CC2T et l'OHS. Cet échange sans soulte est à apprécier au regard de l'intérêt général du projet, de la faiblesse des montants relatifs à l'opération pour les parties, et d'un accord qui permet d'une part à l'OHS d'être propriétaire de son accès privatif (sans intérêt pour la CC2T) et d'autre part à la CC2T de reprendre la gestion d'une canalisation d'eau potable qui lui permettra de desservir le site de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc. Les frais de notaire et de géomètre sont pris en charge par la CC2T.

Conformément aux dispositions réglementaires, une demande d'estimation auprès du service de France Domaines pour l'évaluation des biens à vendre à l'OHS a été sollicitée en septembre 2025.

Vu la commission développement économique du 5 novembre 2024 ;

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **approuver les transactions foncières et les éléments mentionnés ci-dessus entre l'OHS et la CC2T;**
- **autoriser monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés et toute pièce utile à l'exécution de cette délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX